



Assemblée générale

Distr. générale
19 septembre 2012
Français
Original: arabe

Conseil des droits de l'homme

Vingt et unième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 14 septembre 2012, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, se référant à ses précédentes notes verbales concernant la situation actuelle en République arabe syrienne et agissant dans le cadre de l'approche transparente et crédible adoptée par la Syrie pour exposer la réalité de ce qui se passe dans le pays, souhaite présenter ci-après une estimation préliminaire, des dégâts subis, au 15 juin 2012, par les biens privés en Syrie du fait des crimes commis par les groupes terroristes armés.

Les groupes terroristes armés ont attaqué des citoyens paisibles détruisant leurs voitures et leur demeure ou les expulsant de celles-ci afin de les utiliser pour accomplir leurs desseins criminels. On trouvera ci-joint un tableau présentant les pertes et dommages causés aux citoyens et à leurs biens, tels que voitures, maisons et biens fonciers, dont le montant dépassait, au 15 juin 2012, la somme de 6,9 milliards de livres syriennes, chiffre qui ne prend pas en compte les dégâts enregistrés dans les gouvernorats de Homs, Rakka et Tartous sur lesquels on ne dispose pas encore d'informations complètes.

Il convient de signaler que le Gouvernement syrien a invité les citoyens à fournir les pièces justificatives des dommages qu'ils ont subis pour qu'ils puissent être indemnisés. Le montant des indemnisations déjà versées aux citoyens dépassait un milliard cent millions de livres syriennes à la date du 15 juin 2012. Le Gouvernement poursuit ses efforts pour indemniser les citoyens et fournit en outre le gîte à ceux d'entre eux qui ont été expulsés de leur demeure par les groupes terroristes armés, et leur apporte une aide humanitaire, en attendant que leurs quartiers soient nettoyés de la présence des groupes terroristes armés et que soient reconstruites les infrastructures détruites par ces groupes, dans l'optique du retour des citoyens chez eux et du début des opérations de réparation.

La Mission permanente de la République arabe syrienne demande que la présente note soit distribuée dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies comme document du Conseil des droits de l'homme à sa vingt et unième session, et que copie en soit transmise à la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et au Rapporteur spécial sur le logement convenable.

La Mission permanente de la République arabe syrienne saisit cette occasion pour exprimer au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme les assurances de sa très haute considération.
